

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Séance du 15 avril 2022

Approuvé par le Conseil d'administration du 3 juin 2022

Collège « A »

Monsieur Christophe FOUQUERÉ
Madame Nathalie BLANC
Monsieur Marie-Christophe BOISSIER
Monsieur Guilhem BOUSQUET
Monsieur Guy DIRRAS, représenté par
Madame Pascale GARNIER
Madame Corinne VERCHER-CHAPTAL

Collège « B »

Madame Vanessa CASTEJON
Monsieur Pierre GÉRARD représenté par Madame Vanessa CASTEJON
Monsieur Rushed KANAWATI
Madame Isabelle LIOTARD
Monsieur Samuel MAYOL
Monsieur Charles REIPLINGER
Madame Milena SALERNO
Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR représentée par Monsieur Samuel MAYOL

Collège « BIATSS »

Madame Judith ABSALON
Madame Sandrine CARON,
Monsieur Fabrice CHAVAROT, représenté par Madame Vanessa CASTEJON
Monsieur Mamadou DEMBELE,
Madame Noëlle LEROUX, CGT représentée par Monsieur Sylvain GOLDSTEIN

Collège « Usagers »

Madame Mona BENNANI, *représentée par Monsieur Dahmane DEHMOUNI*
Monsieur Mohamed BOUZID
Monsieur Dahmane DEHMOUNI
Madame Edwine MILORD, représentée par Monsieur Dahmane DEHMOUNI

Collège Personnalités Extérieures

Madame Florence LAROCHE, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Sylvain GOLDSTEIN, CGT 93
Monsieur Manuel GUILLAIN, Groupe L'Oréal, représenté par Monsieur Christophe FOUQUERE
Madame Marie-Hélène PAPILLON, CNRS, représentée par Madame Pascale GARNIER
Monsieur Radouane M'HAMDI, lycée André Bouloche (Livry-Gargan)
Monsieur Farooq MOHAMMAD, 4M investment, représenté par Monsieur Christophe FOUQUERE

Membres de droit

Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable
Madame Gwenaëlle VERSCHEURE, Directrice Générale des Services

Invités permanents

Madame Nathalie CHARNAUX, Directrice de l'UFR SMBH
Monsieur Olivier OUDAR, Vice-Président de la CFVU
Madame Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPS
Madame Christine FERNANDEZ, Cheffe de cabinet
Madame Hélène GRABOIS, Directrice générale des services adjointe
Madame Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR Sciences de la communication

Monsieur Hamid LIMANI, Directeur de l'IUT de Bobigny

Madame Malika LITIM, Vice-Présidente Conditions de travail et carrière

Madame Annie MALECKI, Directrice de la Bibliothèque

Madame Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la CR

Monsieur Homère NKAWO, Directeur de l'IUT de Villetaneuse

Madame Anne-Sophie PERROT, DGSA - Directrice des affaires financières et du pilotage

Monsieur Ludovic RAFFIN-MARCHETTI, Directeur du DAPS

Monsieur Fernando VIEIRA, DGSA – Directeur des ressources humaines

Madame, Yasmina ESSOM, Conseillère municipale déléguée à la réussite Éducative et à l'Enseignement Supérieur,
Mairie de Villetaneuse

Invités

Monsieur Mohammed ABOUDRAR, Responsable de l'incubateur

Monsieur Jean-Pierre CHABENDERIAN, Directeur du Patrimoine

Ordre du jour

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Informations générales | 5 |
| 2. | Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2022 | 5 |
| 3. | Présentation de l'Incub'USPN | 5 |
| 4. | Information sur la deuxième tranche de logements CROUS | 9 |
| 5. | Information sur la construction d'une maison de santé | 11 |
| 6. | Information sur le raccordement de l'Université au futur réseau de chaleur (géothermie) | 13 |
| 7. | Approbation de la création du Comité social d'administration de l'établissement CSA | 14 |
| 8. | Point d'étape sur les recommandations de la Cour des comptes | 15 |
| 9. | Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la recherche du 5 avril 2022 | 16 |
| 10. | Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission Formation et Vie universitaire | 18 |
| 11. | Questions diverses | 20 |

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Christophe FOUQUERÉ.

Christophe FOUQUERÉ

Bonjour. Pour des raisons jusqu'à un certain point indépendantes de ma volonté, nous sommes contraints d'avancer le CA du 8 juillet au 1^{er} juillet. Cette réunion sera importante, puisque nous procéderons à un débat d'orientation budgétaire pour 2023. Le prochain CA reste par ailleurs programmé le 3 juin.

Il est procédé à l'appel des présents

1. Informations générales

Christophe FOUQUERÉ

Je vous annonce que Florent DUCLERC, qui était enseignant en STAPS dans l'UFR SMBH, vient de décéder. Il avait participé à l'ouverture du département STAPS et s'était très largement impliqué dans la montée en puissance de ce département au fil des années et dans les enseignements. C'est une perte considérable pour ce département. Je vous propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2022

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 février 2022. Avez-vous des modifications à proposer ? Je vous rappelle que les propos inscrits dans le chat ne peuvent être repris dans les éléments rapportés par le rédacteur.

Sylvain GOLDSTEIN

Je vous fais part des demandes de modifications de Mme LEROUX, dont j'ai le mandat. Elle souhaite en effet connaître le calendrier des opérations financières de l'Université.

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons présenté un point financier lors du dernier CA, avec un état des comptes pour l'Université, la Fondation et les autres sociétés. Je ne comprends pas très bien ce qui est entendu à travers le calendrier des opérations financières. Nous avons voté en décembre dernier un budget initial et nous avons voté un compte financier en mars 2022. Les dépenses seront ensuite passées au cours de l'année, conformément au budget initial ou au budget rectificatif. Il n'existe pas d'autre calendrier formellement.

Sylvain GOLDSTEIN

Mme LEROUX demande que cette précision soit actée dans un procès-verbal. Elle souhaite par ailleurs faire préciser en page 18-19 qu'elle est favorable à la suppression du tarif minimum qui permet aux porteurs de projets de prendre conscience qu'ils ont besoin d'un certain nombre de stagiaires pour que leur projet soit viable financièrement.

Christophe FOUQUERÉ

Ces points seront modifiés dans le procès-verbal. Si vous n'avez pas d'autre modification, je vous propose de voter.

Les membres du Conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la séance à l'unanimité, sous réserve des modifications apportées en séance.

3. Présentation de l'Incub'USPN

Un support de présentation est affiché en séance.

Christophe FOUQUERÉ

Dans l'attente de l'arrivée de M. ABOUDRAR, je peux vous présenter quelques éléments d'information. Nous avons plusieurs niveaux d'incubateurs, avec des objectifs assez différents. L'Université participe à une des structures Pépites existant en France. L'objectif des structures Pépites est de sensibiliser principalement les étudiants à l'entrepreneuriat. L'Incub'USPN représente un deuxième niveau d'incubateur, dont l'objectif est d'accompagner des groupes de personnes (étudiants ou post-étudiants) dans le montage d'entreprises. Le troisième niveau consiste en l'accompagnement des entreprises (principalement des créations de start-ups) avec la SATT Erganeo, qui permet de réaliser de la maturation d'entreprise et d'apporter une aide au montage financier.

S'agissant du premier niveau, un certain nombre d'étudiants est sensibilisé. Le premier et le deuxième niveau posent quelques difficultés financières, puisque les engagements de l'État dans Pépité diminuent. La SATT est quant à elle en phase de relabellisation par l'État et traverse une phase délicate actuellement.

Nous avons présenté lors du dernier CA deux projets immobiliers en cours, dont la Maison des étudiants. Nous vous présenterons ensuite trois projets concernant le site de Villeteuse, qui sont lancés, mais pas complètement finalisés :

- l'installation d'une maison de santé, qui servirait la population de Villeteuse et également les étudiants ;
- un projet de géothermie destiné à remplacer la chaudière à gaz du site de Villeteuse ;
- la construction de logements CROUS, en complément des logements déjà aménagés sur le site de Villeteuse.

Mohammed ABOUDRAR intègre la séance à 9 heures 15.

Mohammed ABOUDRAR

Bonjour à toutes et à tous. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis le responsable de l'incubateur de cette Université, que je vais vous présenter rapidement. Vous pouvez m'interrompre à tout moment si vous avez des interrogations. Notre incubateur existe depuis près de 10 ans. Il a été fondé par l'Université Sorbonne Paris Nord, en partenariat avec l'Établissement public territorial Plaine Commune. Il traite principalement les trois cibles suivantes :

- les projets de start-ups portés par des enseignants-chercheurs ;
- des projets portés par des étudiants ou des jeunes diplômés ;
- des projets portés par des habitants du territoire ou des personnes souhaitant lancer leur activité sur le territoire (Seine-Saint-Denis ou Val-d'Oise).

Le public accompagné est composé en majeure partie d'entrepreneurs ayant des projets bien avancés, avec une ébauche de business plan une perspective de lancement de l'activité dans les six à douze mois au sein de l'incubateur. En termes de cible, j'insiste sur le caractère innovant des projets que nous visons, aussi bien au sens technique du terme qu'en matière d'innovation d'usages, d'innovation sociale ou de *business model*.

Nous avons développé dans l'incubateur plusieurs offres en fonction de l'état d'avancement des projets :

- une phase de préincubation de trois à six mois pour des entrepreneurs qui ne sont pas encore immatriculés (affinage du projet, travail sur le *business plan*) ;
- une phase d'incubation pour les projets dont l'activité économique est déjà lancée (accompagnement des entrepreneurs vers une démarche de levée de fonds et orientation vers l'ensemble des dispositifs de financement) ;
- des consultations d'experts « *speed dating* » en distanciel ou en présentiel pour que les entrepreneurs accompagnés puissent trouver dans un échange avec des personnes qualifiées dans différents domaines (banquiers, experts-comptables, représentants de la BPI...) des réponses à leurs problématiques.
- la mise en relation entre partenaires, par la mise à disposition du carnet d'adresses de l'incubateur.

Le cœur de métier de l'incubateur de l'Université Sorbonne Paris Nord réside dans l'accompagnement individuel des start-ups. L'objectif est d'apporter aux entrepreneurs aidés des réponses sur toutes les thématiques touchant à la vie de l'Entreprise. La deuxième offre d'accompagnement porte sur des ateliers thématiques sur la vie de l'Entreprise. Je fais d'ailleurs appel à vous si vous êtes capables d'animer des ateliers sur ces thématiques. Ces ateliers sont la plupart du temps construits à la commande, après avoir réalisé un diagnostic sur l'état d'avancement du projet de l'entrepreneur intégrant l'incubateur. En fonction des besoins exprimés, des réponses sont apportées en accompagnement individuel ou collectif.

L'incubateur propose également un peu moins de 200 m² de locaux aménagés entre 2016 et 2017 à l'Institut Galilée, comprenant un espace de co-working, une salle de formation, une salle de réunion, deux bureaux individuels et le bureau que j'occupe pour l'administration de l'incubateur. Ces locaux sont importants, car ils permettent aux *start-ups* de rompre leur isolement et de s'entraider.

L'incubateur de l'Université Sorbonne Paris Nord présente en outre plusieurs particularités par rapport aux incubateurs d'autres universités. Il est ainsi installé au cœur du campus, ce qui permet de mobiliser au profit des entrepreneurs accompagnés toutes les ressources disponibles au sein de l'Université, notamment les étudiants de toutes les disciplines qui sont invités à participer à des hackathons. Toutes les richesses offertes par le campus (fablabs, enseignants-chercheurs experts...) sont également mises à disposition. L'incubateur a en outre développé depuis l'an dernier un financement sous forme de prêt à taux zéro (de 10 000 à 40 000 euros) IGEU au profit des *start-ups* qu'il accompagne.

Depuis le démarrage de l'incubateur, 253 candidatures ont été présentées en jury de sélection. 135 projets ont été retenus et ont finalement donné naissance à 62 *start-ups*. Ces *start-ups* sont composées à 20 % par des enseignants-chercheurs, à 37 % par des étudiants ou alumni et à 40 % par des personnes issues du territoire. Pendant leur phase d'accompagnement, ces 62 *start-ups* ont levé entre 140 000 et 150 000 euros, soit un total de 9 millions d'euros pour l'ensemble. C'est un chiffre dont nous sommes assez fiers, car en moyenne au niveau national une entreprise sur deux ne passe pas le cap de la troisième année, alors qu'après neuf ans, 80 % des entreprises accompagnées à l'Université Sorbonne Paris Nord sont toujours en activité. Sur les 62 *start-ups* accompagnées, 12 ont arrêté leur activité sans toutefois être liquidées.

Le focus sur les années plus récentes fait apparaître l'impact de la crise sanitaire, avec 12 projets accompagnés en 2020, contre 19 en 2019. L'année 2020 nous a cependant permis de nous réinventer, de digitaliser une partie de nos activités et de gagner en efficacité. En 2021, l'activité a repris de plus belle et a atteint un niveau jamais observé sur les trois premiers mois de l'année.

Je vais vous donner trois exemples de projets que nous accompagnons actuellement, témoignant de la pluridisciplinarité de l'incubateur :

- L'application Marcus App, est un projet porté par une personne extérieure, un jeune diplômé et un étudiant. Il vise à apporter aux restaurateurs un outil de prédiction du niveau de fréquentation, afin de piloter les moyens humains du restaurant et les offres sur la carte, en fonction d'un ensemble de données (tickets de caisse des années passées, météo...);
- Un projet porté par une dentiste spécialisée en parodontologie a pour objet la définition d'une application pour les personnes atteintes de diabète et souffrant de maladies de la cavité buccale ;
- Un projet « *Brick up* » est porté par un jeune diplômé du master STAPS et vise à récupérer des cartons pour en fabriquer des objets du quotidien (*goodies*, objets de décoration, etc.). Cette *start-up* a démarré en novembre 2021 et connaît un beau succès.

Les deux tiers des projets de 2021 sont issus de l'écosystème de l'Université (enseignants, étudiants, jeunes diplômés), un tiers des projets est porté par des personnes extérieures. 70 % de ces projets ont vocation à être implantés en Seine-Saint-Denis.

L'incubateur a mis en place des collaborations avec différentes UFR de l'Université. Nous pouvons citer comme exemple la collaboration depuis six ans avec le master conseil, consistant à faire travailler des étudiants du master avec nos *start-ups*. Cela a tellement bien fonctionné que nous avons décidé d'étendre la collaboration à l'ensemble de la mention. Les projets tutorés réalisés auprès des *start-ups* permettent aux étudiants de mettre directement en application les savoirs acquis dans le cadre de leur formation, au profit d'une *start-up*. Je peux vous citer de nombreux exemples réussis de *start-ups* qui ont travaillé avec des étudiants. Certains étudiants se sont pris au jeu et ont intégré la *start-up* comme stagiaires, alternants, ou associés. Marcus App a ainsi commencé comme un projet tutoré et un étudiant et un diplômé ont intégré la *start-up* en tant qu'associés. Jusqu'à l'an dernier, l'ensemble des collaborations représentait six à sept ETP sur une année complète mis à disposition de nos *start-ups*. Au cours des quatre premiers mois de 2022, les collaborations se sont nettement développées, avec deux nouveaux projets issus de l'Institut Galilée et 49 étudiants de la licence 3 de l'Institut Galilée qui travailleront à partir de la mi-mai avec nos entrepreneurs. En 2022, les ressources mises à disposition des *start-ups* atteindront donc 17 ETP.

Une fois que les projets sont achevés, nous avons l'habitude de communiquer sur LinkedIn, ce qui permet de valoriser les étudiants, la collaboration avec les enseignants et l'incubateur. Dans l'exemple de la collaboration avec le master conseil, nous avons mis en place un format long d'engagement au cours duquel les étudiants travaillent pendant trois à quatre mois avec des *start-ups*. Dans le deuxième exemple, il s'agit de formats d'engagement de type hackathon, au cours desquels les étudiants sont libérés de leurs cours pendant quatre à cinq jours pour travailler sur des projets avec des *start-ups*.

Au-delà des hackathon et des collaborations avec les étudiants, l'incubateur propose un grand nombre d'ateliers, à raison d'un par mois hors vacances universitaires. En 2021, l'ensemble des ateliers a été digitalisé, à l'exception de l'événement avec le BPI. Nous préférons en général les formats en présentiel, avec des effectifs un peu plus restreints. Tous ces ateliers sont animés par des partenaires.

Je vous parlais tout à l'heure du dispositif IGEU (Initiative Grandes Écoles et Universités) de prêt à taux zéro, remboursable sur cinq ans avec une contre garantie de la BPI. Nous avons décidé de lancer ce dispositif après avoir constaté que les entrepreneurs ayant de belles idées n'ont pas beaucoup d'argent à mettre dans le capital de la *start-up*, qui n'a dans ce cas pas forcément les moyens d'aller chercher les dispositifs de financement de droit commun. Ce dispositif de prêt à taux zéro répond à un manque et permet de compléter les fonds propres de l'entrepreneur pour faire effet de levier sur d'autres financements. Un premier comité d'agrément pour le prêt IGEU s'est réuni en novembre 2021 et deux premières *start-ups* ont été financées. Je tiens à remercier l'Université qui a investi 30 000 euros dans ce dispositif par le biais de la Fondation. Plaine Commune, indépendamment du soutien apporté à l'incubateur depuis neuf ans, nous aide également sur ce dispositif. Ce support nous a permis de lever des fonds auprès de la BPI et de constituer un fonds de prêt de 149 000 euros. Nous avons également prévu de rechercher un fonds de revitalisation pour redoter le fonds de prêt. Par ces dispositifs, nous serons en mesure de prêter 550 000 euros à nos *start-ups* sur six ans si nous tenons les objectifs que nous nous sommes fixés.

En termes d'objectifs pour les années à venir, nous sommes conscients de la nécessité de *rechallenge* le modèle économique de l'incubateur avec l'apparition de nouveaux incubateurs concurrents. Nous avons prévu de revenir vers vous sur ce sujet.

Milena SALERNO et Florence LAROCHE intègrent la séance.

Corinne VERCHER-CHAPTAL

Merci pour cet exposé c'était très intéressant. Ma première question est en lien avec la fin de votre présentation, lorsque vous évoquez l'évolution du paysage des incubateurs. Pensez-vous faire place aux notions d'innovation et d'entrepreneuriat social qui ouvrent sur des problématiques différentes, notamment en termes d'accès aux financements ? Une telle ouverture pose également la question de la diversité des statuts, sachant que l'innovation sociale se développe souvent en partenariat avec des territoires et des acteurs locaux. Ce contexte oriente la réflexion vers des statuts de sociétés d'intérêt collectif, qui permettent d'inclure les collectivités territoriales dans la gouvernance des dispositifs.

Ma deuxième question porte sur le dispositif CIFRE. Avez-vous pensé à articuler le soutien aux jeunes entrepreneurs avec des thèses CIFRE ?

Mohammed ABOUDRAR

Je n'ai peut-être pas été très clair dans la présentation. Notre spectre d'activités est très large, touchant tous les types d'innovations. Nous soutenons des projets d'innovation sociale et d'économie sociale et solidaire. Nous avons dans l'incubateur des entreprises ayant l'agrément ESUS, ainsi que des *start-ups* en association loi 1901 ou en fonds de dotation. Nous soutenons ainsi un projet SILA dans la médiation animale porté par une ancienne étudiante du master d'éthologie, un projet Andreacycle dans l'économie circulaire, un projet Ludeko orienté sur les dispositifs de pesée des déchets associé à des *challenges* et disposant de l'agrément ESUS.

L'incubateur a également soutenu le programme d'insertion académique sociale et professionnelle Daradja, pour lequel il a recherché des fonds auprès du Conseil départemental et de différents mécènes. Nous sommes preneurs de tous types de projets, à condition qu'ils proposent une innovation.

S'agissant du dispositif CIFRE, nous travaillons également avec des doctorants en thèse CIFRE. Nous venons ainsi d'intégrer dans l'incubateur une *start-up* portée par un enseignant et deux post-doctorants qui avaient présenté une thèse CIFRE à l'Université et nous avons accompagné en 2020 une *start-up* portée par un doctorant du LabSIC ayant pour objet de développer une application mobile pour mettre en relation des personnes à la recherche d'une place de stationnement en voirie. Même si les projets accompagnés ne sont pas techniques, nous incitons les entrepreneurs à réfléchir à la digitalisation de leur offre.

Samuel MAYOL

Je remercie Mohammed pour son action. Il intervient chaque année à l'IUT de Saint-Denis pour accompagner les étudiants et proposer des ateliers, notamment sur les projets qu'il a commentés tout à l'heure. L'incubateur est un bel outil que nous avons dans notre Université.

Radouane M'HAMDI

Je découvre un bel outil que je ne connaissais pas. Deux points ont plus particulièrement attiré mon attention dans la présentation : l'implication dans le projet PIA 4 et la formation tout au long de la vie. Je voudrais savoir s'il existe des protocoles permettant à l'incubateur de s'intégrer dans ces initiatives.

Mohammed ABOUDRAR

Merci pour cette question, car je ne suis effectivement pas entré dans le détail du PIA 4 qui comprend un axe stratégie et innovation. Nous n'avons pas les capacités techniques ou humaines à notre niveau pour répondre seuls à ce type de projets. Je pense que l'Université se positionnera sur cet appel à projets et nous souhaiterions contribuer à cette démarche, car ce peut être un moyen pour l'incubateur de récupérer des financements pour nous développer.

S'agissant de la partie formation professionnelle, des collègues d'autres incubateurs ont développé des offres de formation « packagées » permettant d'aller chercher des financements de type compte CPF, OPCO ou Pôle Emploi. Notre propre offre de formation pourrait servir de tronc commun à verser dans un diplôme ou une certification. Nous sommes en discussion avec plusieurs unités de l'Université, mais ce projet a été mis en pause avec la crise sanitaire et en raison du projet IGE qui nous a occupés l'année dernière. Nous allons réactiver ce projet et nous aurons besoin de nous appuyer sur les capacités de l'Université en ingénierie de formation. Je répète mon invitation, si vous avez des compétences ou des collègues prêts à s'investir dans l'incubateur, nous sommes preneurs.

Christophe FOUQUÉ

Merci pour ce que vous réalisez à Incub'Sorbonne Paris Nord. Ce sont des démarches que nous utiliserons également dans le cadre du projet d'excellence que nous essayons de revitaliser. Je salue également les actions développées à l'égard des étudiants, sans oublier les projets développés auprès des lycéens.

Mohammed ABOUDRAR quitte la séance.

4. Information sur la deuxième tranche de logements CROUS

Un plan du projet est partagé et commenté en séance.

Christophe FOUQUÉ

Je vous présente un état actuel des discussions. Une zone figurée en rouge était dévolue à la construction d'une deuxième série de bâtiments pour le CROUS, dans le cadre d'une dévolution votée il y a trois ans par le Conseil d'administration. Or, dans le même temps, une modification des OAT est intervenue pour préciser que l'ensemble du terrain doit permettre d'accueillir des locaux partagés, des tiers lieux et des commerces. Des discussions sont donc engagées depuis un an avec Plaine Commune, la Ville de Villetaneuse, le CROUS et l'Université, pour trouver des solutions afin de gérer cette contrainte, sachant que le CROUS ne peut pas construire de bâtiments avec commerces.

À ce stade, une option peu satisfaisante pour le CROUS consisterait à construire deux bâtiments reliés par une galerie vitrée, mais avec une énorme surface non construite entre les deux et une parcelle nord non constructible difficilement utilisable pour l'Université. Ce projet propose un certain nombre d'espaces partagés, notamment pour le *coworking*, mais ces dernières ne sont accessibles que par la parcelle nord. Il est envisagé de modifier ce projet pour construire des logements CROUS beaucoup plus proches des bâtiments actuels du CROUS, le reste du terrain étant confié à Plaine Commune pour construire des bâtiments hébergeant des commerces. Si le Conseil d'administration en est d'accord, il faudra réfléchir à une dévolution du terrain pour partie au CROUS et à une vente de la partie restante à Plaine Commune. L'intérêt pour la Ville serait de développer des équipements permettant de revitaliser une zone actuellement délaissée. L'Université pourrait également ouvrir la porte à côté de la nouvelle bibliothèque universitaire pour offrir aux étudiants un accès plus direct à la station de tram.

Les discussions avec les différents partenaires sont assez compliquées depuis un an, notamment entre Plaine Commune et le CROUS, puisque cette dernière souhaite utiliser une partie des bâtiments CROUS pour proposer autre chose que du logement étudiant. Je précise que la construction des bâtiments est financée en dehors de l'Université et que l'ensemble du projet devrait être réalisé à la fin 2023 ou en 2024. La question pour l'Université consiste à laisser le projet se faire, sachant qu'elle n'est que gestionnaire, ou à présenter une position. Pour ma part, je trouve intéressant de construire davantage de logements étudiants et de pouvoir restituer du terrain pour revitaliser un quartier. Il est vrai cependant que le fait de se séparer d'une emprise foncière est un choix impactant pour l'Université.

Yasmina ESSOM

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'inviter à participer à votre Conseil d'administration. Nous évoquons ce projet d'îlot des poiriers en discussions depuis quelques mois entre la Ville, l'Université et l'EPT Plaine Commune. Ce terrain orienté au nord suscite effectivement quelques difficultés, car les parties ne parviennent pas à s'accorder sur son usage. Pour les élus de la majorité municipale, l'important est de revitaliser le quartier, avec des commerces et des services de proximité dont bénéficieront également les étudiants et usagers de l'Université. Je tiens à remercier l'Université pour le travail engagé sur ce projet.

La Ville tient à travailler de concert avec l'Université sur ce projet parmi d'autres. C'est un projet important, puisqu'il prévoit la création de 300 logements étudiants dont nous manquons sur le territoire et en Seine Saint-Denis. Nous nous félicitons de pouvoir mettre en place un tel projet sur notre commune.

Christophe FOUQUÉRÉ

Merci. Je pense que c'est un projet important pour le quartier et la transformation de la zone en question qui pose actuellement un certain nombre de problèmes. C'est aussi pour cela que la grille le long de la nouvelle bibliothèque universitaire n'a pas été ouverte, malgré la présence d'un arrêt de tram à proximité.

Yasmina ESSOM

Je suis certaine que nous parviendrons à trouver une solution convenant à toutes les parties. Nous avons en tout cas la volonté de faire avancer ce projet.

Mohammed BOUZID

Je voudrais interpeller le CROUS sur la question des logements étudiants. Nous constatons en effet que des étudiants se retrouvent sans logement abordable, alors que des chambres du CROUS sont attribuées à des personnels de l'Université. Nous estimons que c'est anormal.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je précise que le CROUS n'est pas invité à participer au Conseil d'administration. Le CROUS apporte une aide à chaque fois que des étudiants se trouvent en difficulté. Il reste que la Seine Saint-Denis présente un taux d'équipement en logements CROUS deux fois plus faible que la moyenne nationale. Il est donc véritablement important de construire ces logements supplémentaires.

Mohamed BOUZID

Je ne parle pas de cela. Nous dénonçons le fait que des personnes occupent des chambres du CROUS, alors que ce ne sont pas des étudiants.

Christophe FOUQUÉRÉ

Il existe certaines situations particulières qui peuvent faire l'objet de mesures spécifiques. Les logements du CROUS sont réservés en priorité aux étudiants.

Pour ce qui concerne le projet en question, la difficulté porte sur l'aménagement global entre le souhait de revitaliser le quartier et l'obligation du CROUS de ne consacrer ses ressources qu'au logement étudiant. Je souhaitais vous présenter ce sujet et recueillir vos observations, car nous serons prochainement amenés à délibérer sur la division de l'emprise foncière et la cession d'une parcelle inexploitable pour l'Université.

Pascale GARNIER

Je suis tout à fait d'accord avec la nécessité de répondre au besoin de logements étudiants. S'agissant de la revitalisation du quartier, je m'interroge sur le développement des services à la population et en particulier sur l'augmentation de l'offre d'accueil des jeunes enfants, qui pourrait aussi servir aux personnels et étudiants de l'Université, sachant que Villetaneuse est une des villes de Seine-Saint-Denis présentant le moins d'équipements d'accueil des jeunes enfants.

Yasmina ESSOM

Nous souhaitons également développer ces équipements d'accueil au sein de notre commune. Nous avons évoqué ce sujet avec M. FOUQUERÉ. Il faudrait à terme créer un équipement en commun. Je pense effectivement que les personnels de l'Université ou les étudiants ont des enfants en bas âge et peuvent avoir des besoins en la matière.

Pascale GARNIER

L'Université propose désormais une formation « métiers de la petite enfance ». Nous pourrions nous inspirer de l'expérience d'autres universités, notamment en Finlande, qui proposent des structures de petite enfance intégrées servant aussi de terrain de formation pour les étudiants.

Christophe FOUQUERÉ

C'est un sujet sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de discuter avec M. le Maire. Il n'est pas forcément évident pour la Mairie de monter une crèche ou un établissement de cette nature intégré à l'Université. En revanche, des réflexions sont en cours pour le développement d'un lieu d'accueil.

Sandrine CARON

J'ai travaillé 25 ans pour la Mairie de Villetaneuse. Je connais bien la Ville. Nous avons vu les commerces fermer les uns après les autres. Le supermarché Auchan a même disparu, puisqu'il était trop cher pour une population continuant de s'appauvrir. Je ne suis pas certaine qu'une nouvelle offre de commerces soit pertinente pour une revitalisation dans ce contexte.

Yasmina ESSOM

Lorsque nous parlons de commerces, il faut définir de quoi il s'agit. Dans le cadre du projet de l'îlot des poiriers, il est question d'installer des commerces en fonction des besoins de la population et adaptés à la démographie du territoire. Il ne s'agit pas de développer des commerces inaccessibles pour la population.

Christophe FOUQUERÉ

Il faut préciser que l'emprise de l'Université ne concerne qu'une partie du projet de revitalisation de la Ville. Il est également prévu de réaménager le quartier de l'autre côté de la place François Mitterrand.

5. Information sur la construction d'une maison de santé

Un support de présentation est affiché en séance.

Yasmina ESSOM

Si vous me le permettez, je peux apporter quelques mots d'introduction en attendant que la présentation se charge. Ce projet mené par la Ville en partenariat avec l'Université devrait voir le jour à l'horizon 2025. Il est évalué à 3,5 millions d'euros portés par la Ville, avec un ensemble d'investissements. La Ville de Villetaneuse estime que ce projet de maison médicale est nécessaire dans un contexte de désertification médicale en île de France et particulièrement en Seine Saint-Denis. Cet équipement coconstruit avec l'Université bénéficiera à la fois aux habitants, aux étudiants et aux personnels de l'Université.

Un plan est commenté en séance.

Christophe FOUQUERÉ

Ce projet n'est pas finalisé, mais il vous sera présenté en détail lorsque les discussions en cours auront abouti. Le terrain figuré sur le plan à proximité des parkings au niveau de l'IUT de Villetaneuse appartient à l'Université. L'objectif est d'installer une maison de santé en partie basse (figurée en rouge). Une réflexion est menée notamment avec le Rectorat pour proposer un bail emphytéotique qui permettrait à la Ville d'utiliser l'emprise.

Selon les dernières propositions du préfigurateur, la maison de santé serait composée d'un pôle médical avec cinq cabinets de médecine et des salles d'attente, d'un pôle paramédical et d'un pôle d'accueil de prévention en santé. Les locaux seraient accessibles aux personnes à mobilité réduite et des emplacements de stationnement pour les usagers seraient aménagés.

L'idée de cette maison de santé me semble intéressante pour l'Université, car elle complétera le dispositif de santé présent sur le site de Villetaneuse qui accueille 15 000 étudiants et près de 2 000 personnels.

Guilhem BOUSQUET

Quel serait le rôle de l'Université dans la gestion de cette maison de santé ? Je souhaite également savoir comment vous comptez attirer des médecins dans un tel centre, compte tenu de la pénurie de professionnels de santé.

Christophe FOUQUERÉ

Le projet concerne tout d'abord un terrain géré par l'Université. Il constituera par ailleurs une offre de service susceptible d'intéresser les étudiants et les personnels. En troisième lieu, il pourrait être envisagé d'armer cette maison de santé avec des internes et externes de l'Université de médecine de Bobigny, malgré le relatif éloignement.

Guilhem BOUSQUET

Je vous recommande également d'envisager le développement possible de la télémédecine qui peut constituer une réponse à la problématique des déserts médicaux. L'installation de cabines de télémédecine dans une telle structure pourrait être intéressante pour que les usagers et étudiants aient accès à des soins dans des délais raisonnables.

Christophe FOUQUERÉ

C'est une très bonne idée.

Yasmina ESSOM

C'est effectivement une piste à étudier, mais il nous faudra également des médecins, même si les consultations se font à distance. Nous sommes conscients de la difficulté de trouver des personnels médicaux, mais le travail conjoint avec l'Université et avec l'ARS devrait nous permettre de surmonter cette difficulté. La construction d'un tel équipement doit par ailleurs contribuer à l'attractivité de notre territoire pour les jeunes professionnels de santé.

Nathalie CHARNAUX

Merci pour cet exposé. Je tiens juste à dire que le département universitaire de médecine générale et l'UFR sont à votre disposition pour vous aider au recrutement éventuel de médecins généralistes et d'externes. Nous vous apporterons notre soutien avec grand plaisir.

Christophe FOUQUERÉ

Nathalie CHARNAUX est doyenne de l'UFR SMBH. Elle pourra servir d'intermédiaire entre l'hôpital et les formations en médecine et la Ville pour l'armement de cette maison de santé.

Marie-Christophe BOISSIER

J'ajoute à ce qui vient d'être dit que bien qu'il s'agisse d'un projet concernant d'abord la Ville de Villetaneuse, avec l'implication de notre Université sur la mise à disposition du foncier, les discussions en cours semblent mettre en exergue l'aspect formation de notre Université aux professions de santé. Je suppose que cette maison de santé accueillera également des infirmières et il me semble important de faire retentir à Villetaneuse et dans le département l'importance que nous accordons dans cette Université à la formation des professionnels de santé. À ce titre, il ne faut surtout pas oublier le projet de développement de la médecine ambulatoire porté par l'Université, l'UFR et le CHU focalisé sur l'hôpital Jean VERDIER, mais ouvert à l'ensemble du territoire. Il me semble intéressant de discuter de possibles synergies avec les pilotes de ce projet.

Je pense par ailleurs qu'il ne faut pas considérer que nos internes en médecine s'installeront forcément en Seine Saint-Denis. En revanche, il existe un aspect de tutorisation des internes sur lequel nous devons travailler. La maison de santé pourrait ainsi devenir un lieu de stage pour les étudiants en médecine.

Christophe FOUQUERÉ

C'est en ce sens que j'évoquais le recrutement d'externes. Je n'oublie pas non plus qu'il y a une ambition territoriale forte, au-delà du site d'Avicenne, pour le CHU et le département SMBH, en particulier sur le sujet de la médecine ambulatoire.

Milena SALERNO

En dehors de l'attractivité pour les professionnels de santé, je pense que les équipements comme cette maison de santé peuvent être dynamisés avec les formations en médecine qui existent au sein de notre Université

Christophe FOUQUERÉ

Merci. Je retiens de cette discussion la nécessité d'associer SMBH au développement de cette maison de santé.

6. Information sur le raccordement de l'Université au futur réseau de chaleur (géothermie)

Un plan est partagé et commenté en séance.

Christophe FOUQUERÉ

Ce sujet est également largement traité en lien avec la Mairie. Il s'agit de valoriser la ressource géothermique, avec l'implantation à Villetaneuse d'une station de géothermie. Le site de Villetaneuse pourra bénéficier d'un raccordement au réseau de chaleur en remplacement des chaufferies à gaz à proximité du parking Silo. Nous devons probablement voter au prochain Conseil d'administration le principe de ce raccordement. Ce projet de raccordement permettrait de couvrir deux tiers des besoins en chauffage, le reste étant couvert par la chaufferie au gaz. Nous avons dans cette perspective fait réaliser une étude financière. Outre le résultat écologique non négligeable, un gain financier relativement modeste est attendu à court terme, compte tenu du coût des installations. Nous pouvons cependant envisager un gain important dans dix ou quinze ans.

Jean Pierre CHABENDERIAN

L'État développe une véritable stratégie pour développer une politique énergétique beaucoup plus saine. Il préfère ainsi engager des dépenses dans des installations plutôt que dans des achats de fluides. Dans le cadre de ce projet, la possibilité de traverser l'Université avec une conduite de chaleur a été exclue en raison d'une complexité liée notamment à l'occupation des sous-sols. L'université devrait se raccorder à une conduite contournant son emprise. Les quatre chaudières équipant la chaufferie actuelle seront remplacées pour créer une chaufferie de secours qui assurera la suppléance en cas de problème avec le réseau de géothermie.

Christophe FOUQUERÉ

Je pense que ce projet lancé il y a un peu plus d'un an est intéressant. Les travaux de raccordement pourraient être engagés assez rapidement. Dès que le projet sera stabilisé, il sera soumis au vote du Conseil d'administration. Il faudra notamment autoriser les travaux sur les terrains jouxtant la route départementale qui relèvent de l'emprise de l'Université.

Sandrine CARON

Ce système de géothermie alimentera-t-il les mêmes radiateurs dans l'Université ? Je ne suis pas opposée au changement du dispositif d'approvisionnement en chaleur, mais ces travaux ne résoudront pas les problématiques de chauffage liées à une installation vétuste.

Christophe FOUQUERÉ

Les radiateurs sont un autre problème. J'ai demandé au service du patrimoine de vérifier le fonctionnement des radiateurs dans tous les locaux. Certains radiateurs sont vraiment très anciens et il est nécessaire de les changer. Par ailleurs, il faut veiller à la purge du réseau de radiateur, afin d'assurer son bon fonctionnement. Le projet présenté consiste en revanche dans le remplacement des chaudières à gaz par un chauffage de l'eau par géothermie.

Yasmina ESSOM

Ce projet de géothermie concerne notre commune de Villetaneuse, mais également les communes d'Épinay-sur-Seine et de Pierrefitte. En termes de calendrier, une mise en service à la fin 2025 ou début 2026 est prévue.

S'agissant du parcours de la conduite de chaleur, vous pourrez constater que le réseau de chaleur desservira également la piscine de Villetaneuse, dont nous avons prévu la reconstruction au cours de notre mandat.

Christophe FOUQUERÉ

Le terrain où se trouve la piscine est aussi une emprise de l'État, mais il ne me semble pas que l'Université en soit gestionnaire. Vous pourrez en outre noter sur le plan que le réseau de géothermie est beaucoup plus vaste que ce qui concerne l'Université.

7. Approbation de la création du Comité social d'administration de l'établissement CSA

Christophe FOUQUERÉ

Le CSA remplace deux comités existants : le Comité technique, d'une part et le Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, d'autre part. Cette instance unique comprendra deux parties reprenant les attributions actuelles du CT et du CHSCT. Par décision du Ministère, la mise en place du CSA doit être effective au 1^{er} janvier 2023. Il est ainsi demandé au Conseil d'administration de voter la mise en place de cette nouvelle instance.

Fernando VIEIRA

Comme vous l'avez indiqué, le CSA sera le résultat de la fusion du CT et du CHSCT au moment des élections professionnelles programmées le 8 décembre 2022. Le décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 prévoit l'organisation du CSA dans son titre 1, sa composition dans son titre 2, ses attributions dans son titre 3 et son fonctionnement dans le titre 4. La création du CSA doit passer par un vote en Comité technique qui donnera lieu à une délibération du Conseil d'administration. Les actes instituant la nouvelle instance devant être pris au plus tard six mois avant la date des élections professionnelles, la délibération du Conseil d'administration est sollicitée ce jour.

Milena SALERNO

Quelles seront les modalités des élections ?

Fernando VIEIRA

L'Université Sorbonne Paris Nord a demandé une dérogation au principe du vote électronique. Nous procéderons donc à un vote à l'urne.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de mettre au vote cette délibération :

« Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la création du comité social d'administration et de la formation spécialisée selon les articles suivants :

Article 1er

Il est institué, auprès du président de l'Université Sorbonne Paris Nord, un comité social d'administration de proximité dénommé comité social d'administration d'établissement public, en application de l'article 6 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

Le comité social d'administration d'établissement public est compétent dans les matières et conditions fixées par le titre III du même décret pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public.

Article 2

Le comité social d'administration d'établissement public mentionné à l'article 1er de la présente délibération présidé par le président/directeur de l'établissement comprend également le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Le comité social d'administration d'établissement public comprend les représentants du personnel suivants : 10 titulaires et 10 suppléants élus au scrutin de liste, dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration d'établissement public

Article 3

En application de l'article 21 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la création du comité social d'administration d'établissement de l'Université Sorbonne Paris Nord sont ainsi fixées au 1er janvier 2022 : 3532 agents représentés dont 1783 femmes soit 50,48 % et dont 1749 hommes soit 49,52 %.

Elle est compétente dans les matières et les conditions fixées par le chapitre II du titre III du même décret.

Article 4

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est créée au sein du comité social d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord, dénommée formation spécialisée du comité, conformément à l'article 9 du décret du 20 novembre 2020 susvisé. Elle est compétente dans les matières et les conditions fixées par le chapitre II du titre III du même décret.

Article 5

La formation spécialisée du comité, présidée par le président de l'Université Sorbonne Paris Nord comprend également le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines. Elle comprend le même nombre de représentants du personnel titulaire siégeant dans le comité social d'administration d'établissement public, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité.

Article 6

Le comité technique de l'Université Sorbonne Paris Nord institué par la délibération du 27 mai 2011 portant création du comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué par les délibérations des 27 mai 2011 et 22 mai 2012 demeurent compétents jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Le mandat de leurs membres est maintenu jusqu'à la même échéance.

Article 7

La délibération du 27 mai 2011 portant création du comité technique et les décisions des 27 mai 2011 et 22 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont abrogées à compter du 1er janvier 2023.

Article 8

Sous réserve des articles 6 et 7, les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique. »

La présente délibération est approuvée à l'unanimité moins deux abstentions.

8. Point d'étape sur les recommandations de la Cour des comptes

Christophe FOUQUERÉ

Vous avez tous été destinataires du document énonçant les recommandations de la Cour des comptes. Je vous propose de reprendre en synthèse les différentes recommandations. La première concerne le positionnement relativement à l'alliance Sorbonne Paris Cité et par rapport aux différents partenaires. C'est une question que nous avons déjà évoquée. Je vous rappelle que nous sommes actuellement membres du Campus CONDORCET et que nous faisons par ailleurs partie de l'alliance Sorbonne Paris Cité intégrant également l'Université Paris Cité, L'INALCO et Sciences-Po. Cette alliance doit exister jusqu'à la fin du quinquennal en cours, en 2024. Il nous faut dès à présent étudier la manière dont nous envisageons la suite, qui ne s'inscrit pas forcément dans cette alliance. Je précise que les opérations actuellement réalisées dans le cadre de l'alliance Sorbonne Paris Cité pourraient très bien être effectuées dans le cadre de conventions bilatérales ou multilatérales. Une réunion de travail s'est tenue sur la manière de développer ou non cette alliance. Le nouveau Directeur de Sciences-Po souhaite revitaliser l'alliance Sorbonne Paris Cité. En revanche, la Présidence de l'Université Paris Cité souhaite construire une alliance avec l'Institut PASTEUR pour amplifier l'approche santé et médecine de ses enseignements. Nous aurons clairement dans nos prochaines réunions des discussions sur la manière de préfigurer ce qui pourrait constituer la politique scientifique de l'Université dans les cinq années à venir. Je souhaite également que nous saisissons cette occasion pour débattre des partenariats.

Une seconde recommandation porte sur la restructuration de l'offre de formation initiale, afin de s'assurer de sa soutenabilité financière. J'ai demandé à Olivier OUDARD de travailler sur ce point pour que nous ayons une réflexion collective sur ce que nous souhaitons développer à l'Université pour le prochain quinquennal.

La troisième recommandation porte sur la formation continue, à travers le développement de formations courtes et professionnalisantes. C'est à mes yeux un sujet important. Il ne faut pas utiliser le CEDIP que pour de la formation continue longue, mais également utiliser des modules de formation de type master II ou licence pro comme des modules en soi, avec un double objectif d'attractivité pour les entreprises et d'attribution d'ECTS aux salariés concernés, afin qu'ils puissent plus facilement passer des diplômes.

Milena SALERNO

Il me semble que nous avons déjà abordé ce sujet lors de notre dernière réunion, en particulier sur ce que nous souhaitons mettre en place en termes de rémunération des intervenants. L'offre de formation continue est un élément important pour les ressources de l'Université, mais c'est également un enjeu en termes de visibilité et d'attractivité auprès des étudiants et des entreprises, ainsi que de contribution à l'insertion professionnelle sur notre territoire. Dans ce contexte, il serait souhaitable d'organiser une réunion sur l'état des lieux de la formation continue et de l'apprentissage au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord.

S'agissant des formations courtes, nous notons une demande des entreprises de pouvoir accéder à certains équipements universitaires. Nous pouvons dans ce cadre participer à la formation des personnes par le biais de plateformes, par exemple. L'Université devrait adopter une démarche plus dynamique sur ces sujets.

Christophe FOUQUÉRÉ

Tu as raison de compléter nos échanges par l'évocation des plateformes qui peuvent effectivement être valorisées auprès de l'extérieur. J'en parlerai à Olivier OUDARD

Une quatrième recommandation porte sur le rétablissement dans les meilleurs délais de l'équilibre financier du SAIC. Cette situation est notamment liée au fait que les frais de gestion n'étaient pas à la hauteur. Ils ont été augmentés, ce qui devrait résoudre une partie du problème. Par ailleurs, le SAIC gère un certain nombre de petits contrats, avec des frais de gestions faibles, dont le suivi demande beaucoup de temps. Je ne trouve pas scandaleux dans ce contexte que le SAIC présente un déficit, sachant que la valorisation de la recherche est aussi un de ses objectifs. Toutefois, cette entité étant indépendante de l'Université, ce déséquilibre financier ne peut perdurer à long terme.

La recommandation suivante porte sur le gel des créations nouvelles de postes d'enseignants et sur l'adaptation de la politique de recrutement à la situation des emplois BIATSS dans l'attente de la réalisation d'une offre de formation souhaitable. C'est une recommandation que nous n'avons pas suivie, car elle ne serait pas raisonnable pour le développement de nos activités. Nous faisons en revanche toujours très attention à l'évolution du budget de l'Université.

S'agissant de la gestion de l'établissement, la situation a évolué depuis le rapport de la Cour des comptes. La formalisation de la procédure de paie et l'établissement d'un plan de contrôle entre la DRH et l'agence comptable ont largement avancé. Le développement des interfaces informatiques entre les différents outils est en cours avec le déploiement de SYNAPSES.

Concernant le plan global de programmation et de financement des opérations immobilières, un travail en plusieurs étapes est en cours. Je vous ai présenté un certain nombre de projets immobiliers en cours d'avancement. Nous allons en outre réactualiser le schéma directeur immobilier datant de 2014. Par ailleurs, un conseil d'orientation stratégique « patrimoine » est institué pour prioriser les travaux de réhabilitation et un budget supplémentaire de 1,7 million d'euros a été injecté pour l'amélioration du patrimoine.

Pour ce qui concerne la maîtrise des risques en matière d'achats, un service de l'Université est chargé de gérer les achats, mais il convient peut-être de réfléchir à la définition d'un plan d'action sur le sujet.

En revanche, les conventions de partenariat entre ordonnateur et agence comptable sont actées depuis le 1^{er} janvier 2021. De même, l'amélioration du recouvrement des créances est effective.

S'agissant de l'optimisation des possibilités d'automatisation de l'application SIFAC, des ajustements sont encore opérés.

9. Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la recherche du 5 avril 2022

Pascale MOLINIER

Je vous informe que le Comité d'éthique de la recherche est constitué et sa présidente vient d'être désignée. Nous avons par ailleurs mis en place la dématérialisation des inscriptions pour l'habilitation à diriger des recherches, ainsi que de toutes les procédures pour la soutenance des HDR. L'ensemble de ces démarches se fait désormais sur l'application SIRIUS.

Christophe FOUQUERÉ s'absente quelques minutes.

9.1 Approbation des modalités de changement d'unité de recherche pour les enseignants-chercheurs

Pascale MOLINIER

Nous disposons déjà d'une procédure révisée récemment. Nous avons cependant souhaité reprendre un point précis de cette procédure concernant les rattachements à des unités extérieures à l'Université Sorbonne Paris Nord, ainsi que les conditions de mise en négociation des contreparties financières éventuelles en cas de transfert. Les unités de recherche souhaitent que ces modalités soient relativement souples, car il peut arriver que le départ d'un chercheur soit souhaité pour des raisons de conflits, mais il arrive aussi que certains chercheurs désirent quitter une unité de recherche, alors même que toutes les conditions pour réaliser leur travail sont réunies. Nous avons donc intégré des modifications pour tenir compte de ces situations.

Vanessa CASTEJON

Je propose de soumettre au vote cette délibération :

« Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord (USPN) approuvent les modalités de rattachement des enseignants-chercheurs à des unités de recherche de l'USPN ou des unités de recherche extérieures à l'USPN.

Afin de permettre la bonne réalisation de ses projets de recherche, l'USPN doit pouvoir connaître la répartition de ses enseignants-chercheurs dans ses laboratoires ou dans les laboratoires extérieurs à l'USPN. Dans ce dernier cas, une convention doit être impérativement établie, préservant ainsi les intérêts de l'enseignant-chercheur et de son employeur. Elle vise à régler la question de la propriété intellectuelle des travaux de recherche de l'enseignant-chercheur, les règles d'affiliation de celui-ci et, s'il y a lieu, les modalités financières. Le changement de laboratoire ne pourra être effectif avant la signature de la convention.

La commission de la recherche du conseil académique propose une procédure de changement d'unité de recherche qui ne concerne que les changements de laboratoire d'affectation « au fil de l'eau », hors renouvellement de contrat quinquennal.

Cette procédure précise les modalités de rattachement d'un enseignant-chercheur à un laboratoire pour lequel l'USPN est :

- *soit tutelle principale ou en co-tutelle ;*
- *soit qui ne relève pas du périmètre de la tutelle de l'USPN, tel que validé par la commission de la recherche du conseil académique, en particulier lors des campagnes d'évaluation par les instances nationales.*

La procédure de demande de rattachement d'un enseignant-chercheur à un laboratoire de l'USPN ou à un laboratoire extérieur à l'USPN est annexée à la présente délibération. »

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

9.2 Approbation des bourses de mobilité internationale de l'école doctorale Érasme dans le cadre de la campagne 2022

Pascale MOLINIER

L'école doctorale Érasme dispose d'un programme de bourses de mobilité permettant un cofinancement avec les unités de recherche, afin d'apporter une aide au déplacement des étudiants à l'étranger. Ces derniers sont invités à compléter un dossier expliquant les raisons de cette mobilité internationale. En 2022, compte tenu du contexte de la crise pandémique, seuls trois dossiers ont été déposés. Deux dossiers ont été approuvés pour une étudiante de l'Institut de Droit Public, Sciences politiques et Sociales, dans le cadre d'un séjour de recherche au Centre Marc Bloch à Berlin, dans le cadre d'un séjour de recherche au Centre Marc Bloch à Berlin, et pour un étudiant de l'Institut de recherche pour un droit attractif, dans le cadre d'un séjour de recherche à l'Université de Kinshasa. Un avis défavorable a été émis pour le dossier d'une étudiante ayant sollicité le mauvais dispositif de financement.

Christophe FOUQUERÉ réintègre la séance.

Christophe FOUQUERÉ

Je propose de soumettre au vote cette délibération.

« Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le relevé des décisions de la commission de la recherche de la séance du 5 avril 2022 pour le point suivant : bourses de mobilité internationale de l'école doctorale Érasme dans le cadre de la campagne 2022.

Les membres du conseil d'administration votent l'attribution des bourses de mobilité internationale aux doctorants de l'école doctorale Érasme suivants :

- Eleftheria Koutsidoumpa (1ère année de thèse, Institut de Droit Public, Sciences politiques et Sociales) dans le cadre d'un séjour de recherche au Centre Marc Bloch à Berlin, à hauteur de 4 000 euros ;
- Jérémie Wambo (2ème année de thèse, Institut de recherche pour un droit attractif) dans le cadre d'un séjour de recherche à l'Université de Kinshasa, à hauteur de 4 080 euros. »

La présente délibération est approuvée à la majorité des votants (un vote défavorable, une abstention).

10. Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission Formation et Vie universitaire

10.1 Approbation de la création du Bachelor Universitaire de Technologie en Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) en apprentissage.

Olivier OUDAR

Nous observons une véritable demande pour ce type de formation par apprentissage sur le territoire. L'IUT de Villeteuse souhaite donc ouvrir un groupe allant jusqu'à 26 alternants au niveau du BUT 2 pour la rentrée prochaine. L'objectif est de permettre à des étudiants en BUT 1 formation initiale de passer en BUT 2 apprentissage.

Christophe FOUQUERÉ

Je propose de soumettre au vote cette délibération.

« Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la création du Bachelor Universitaire de Technologie en Génie électrique et informatique industrielle (GEII) en formation par alternance à partir de la rentrée universitaire 2022-2023 à l'IUT de Villeteuse. »

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

10.2 Approbation de l'ouverture de la licence professionnelle « Administration et sécurité des systèmes et des réseaux » délocalisée en Martinique

Olivier OUDARD

Cette délibération est proposée par l'IUT de Villeteuse pour répondre à de forts besoins en Martinique de personnels susceptibles d'assumer cette fonction. Cette licence professionnelle s'adresserait à la fois à des étudiants provenant du DUT, mais également en provenance de BTS. Cette formation serait également proposée en apprentissage en Martinique, ce qui éviterait aux étudiants d'avoir à se rendre en Métropole, tout en leur permettant de rechercher du travail sur place. Un groupe de 26 alternants serait prévu dès la rentrée 2022, mais la formation ne serait pas ouverte en dessous de 16 inscriptions.

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle qu'il existe une Université des Antilles. Je peux comprendre que cette dernière n'ait pas forcément les moyens ou le personnel enseignant pour assurer ce type de formation, mais je souhaiterais que l'Université s'inscrive dans la perspective que ces formations puissent à terme être gérées localement, ce qui me semble plus naturel.

Je soumetts au vote cette délibération.

« Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent l'ouverture de la licence professionnelle « Administration et sécurité des systèmes et des réseaux » de l'IUT de Villetaneuse délocalisée en Martinique en partenariat avec le pôle formation, Skillfor Campus, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique. »

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Olivier OUDAR

Je souhaite également vous faire part de quelques informations communiquées lors de la dernière CFVU. Une demande de création de passerelles de BUT 2 vers des licences a été formulée. La cellule signalement est venue présenter ses activités aux membres de la CFVU. Nous avons approuvé le relevé de décisions de la commission CVEC qui s'était tenue quelques jours auparavant. Nous avons accordé la domiciliation d'une association au Bureau des licences de l'Institut Galilée et nous avons présenté le lancement de la démarche de l'auto-évaluation. Je présenterai prochainement le lancement de cette démarche pour la future accréditation concernant toutes les formations sur les trois sites de Villetaneuse, de Saint-Denis et de Bobigny.

Christophe FOUQUERÉ

C'est un enjeu. L'auto-évaluation des formations doit être effectuée, mais il est également très important de réfléchir très sérieusement aux formations que nous souhaitons créer et proposer dans les années à venir. C'est une occasion pour nous de savoir plus concrètement ce que nous voulons faire de cette Université.

Rushed KANAWATI

Pouvons-nous avoir un peu plus d'informations sur les passerelles ? Je ne comprends pas pourquoi nous ne délibérons pas sur ce sujet.

Olivier OUDAR

Il s'agit simplement de précisions sur des dispositifs permettant à des étudiants de passer d'un parcours de BUT à un parcours de licence. Ces procédures ne nécessitent pas la mise en œuvre de moyens supplémentaires ou l'attribution d'heures d'enseignement supplémentaires aux différentes filières.

Pascale GARNIER

Si j'ai bien compris, le lancement de cette phase d'auto-évaluation est prévu pour mi-juin 2023. Cela signifie que l'Université Sorbonne Paris Nord reste dans la vague D.

Christophe FOUQUERÉ

L'Université Sorbonne Paris Nord reste dans ce calendrier tant qu'elle est liée à l'alliance Sorbonne Paris Cité. Si nous en sortions, nous disposerions peut-être d'un an de plus.

Pascale GARNIER

Cette auto-évaluation s'applique-t-elle aussi au volet recherche ?

Olivier OUDAR

Le dépôt des dossiers doit être effectué à la mi-juin 2023. Des discussions doivent ensuite se tenir avec le HCERES au cours de l'automne 2023, avant un retour auprès du Ministère début 2024, suivi de discussions entre le Ministère et l'établissement, sachant que la signature pour l'accréditation des diplômes doit intervenir en janvier 2025, pour l'ouverture des diplômes en septembre 2025.

Nous restons effectivement dans la vague D et cette accréditation porte sur la vie de campus et l'établissement de manière générale, ceci incluant la recherche.

Christophe FOUQUERÉ

Une annonce sera prochainement effectuée auprès des laboratoires sur ce sujet.

Pascale MOLINIER

S'agissant des unités de recherche, j'avais plutôt eu écho d'un calendrier pour septembre 2023 au lieu de juin 2023. Nous restons prudents, car un grand nombre de contestations ont été émises par des unités de recherche sur le dispositif mis en place pour la vague C. Nous attendons en particulier de voir dans quelle mesure le formulaire produit pour la vague C sera modifié.

Christophe FOUQUERÉ

Pour être complet sur ce sujet, des réunions d'évaluation à mi-parcours sont prévues pour certains laboratoires, en particulier attachés à l'INSERM.

11. Questions diverses

Christophe FOUQUERÉ

Notre prochain Conseil d'administration est programmé le 3 juin. La réunion suivante se tiendra le 1^{er} juillet et non le 8 juillet, comme cela avait été annoncé initialement.

Sandrine CARON

J'ai adressé une question sur le budget alloué par le Ministère dans le cadre de la revalorisation des primes d'affectation.

Christophe FOUQUERÉ

Les budgets alloués dans le cadre de ce dispositif varient sans que l'on comprenne bien les raisons des évolutions. Ceci étant dit, nous avons reçu en 2022 une somme plus importante que prévu.

Gwenaëlle VERSCHEURE

Cette augmentation est liée au rapprochement avec l'indemnitaire du Ministère.

Christophe FOUQUERÉ

Dans ces conditions, j'ai demandé au Comité technique et au groupe de travail sur l'IFSE pour les BIATSS de penser à une revalorisation des BIATSS dès le 1^{er} septembre 2022, en complément de la revalorisation qui vient d'avoir lieu, mais dans un esprit sensiblement différent dans la mesure où elle s'appliquera en pourcentage identique entre les catégories A, B et C. Des discussions sont en cours sur le sujet. Une délibération sera sans doute passée en CT lors d'une prochaine réunion.

Je profite de ce point pour remercier la DRH en général, car elle a eu à réaliser depuis un an de nombreuses opérations en plus de ses tâches habituelles, ainsi que l'agence comptable pour la mise en paiement effective des différentes revalorisations.

La séance est levée à 11 heures 35.

